

SUPPLÉMENT N°2 au N° 233 NOVEMBRE 2014 SOMMAIRE

P. 2-4 ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
Ce numéro comporte un encart : Élections au comité technique académique

Reconnaître et revaloriser
notre métier.

Faire respecter nos droits et
nos statuts.

**COPSY
et DCIO**

Du 27 novembre au 4 décembre

Aux CAP, je vote SNES-FSU
Aux CT, je vote FSU



SNES-FSU : Syndicat
National des Enseignements
de Second degré



FSU : Fédération Syndicale
Unitaire

Édito

Un vote qui engage notre avenir professionnel

En votant entre le **27 novembre et le 4 décembre** pour la liste présentée par le SNES-FSU, vous choisirez un **syndicat** fortement **ancré** dans les **différents métiers**, membre de la **FSU**, première fédération de l'Éducation, et profondément attaché aux valeurs du service public.

Vous ferez aussi le choix de voter pour des élus et des élues, soucieux d'améliorer nos conditions de travail, de carrière et d'affectation, au contact quotidien des réalités professionnelles, et qui comme vous exercent sur le terrain.

En renforçant la **position majoritaire du SNES-FSU** dans un paysage syndical émietté, vous enverrez aussi un **message fort** pour le **respect de nos métiers**, de **nos droits** et de **nos statuts** : celui d'une profession unie pour sa **reconnaissance** et sa **revalorisation**.

Vous ferez aussi le choix de **renforcer le paritarisme** que nous pratiquons afin de garantir les droits de tous et de chacun, dans l'équité et la transparence.

Pour les Commissions Administratives Paritaires, comme pour les Comités Techniques, voter pour les candidats du SNES-FSU et de la FSU c'est dire fort à l'État employeur notre **exigence** sur la conception de **nos métiers**, l'**avenir** et l'**unité du second degré**.

Il s'agit de réaffirmer l'exigence d'une véritable ambition pour la jeunesse et d'exiger l'**abandon** des projets et des réformes **néfastes** pour l'École (réforme du lycée, «primarisation» du collège avec l'école du socle, démantèlement des CIO, asphyxie des vies scolaires ...). Il s'agit d'obtenir également un **plus grand respect** pour **nos missions** et **nos personnes**

Voter et faire voter pour le **SNES-FSU** en CAP et pour la **FSU** en CT, c'est faire un **choix** qui engage notre **avenir** professionnel.

PRÉSERVER LE RÉSEAU DES CIO DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET POURSUIVRE LE TRAVAIL ENGAGÉ SUR LA REVALORISATION DU MÉTIER

Mouvement

Le SNES-FSU a dénoncé cette année, une fois encore, le nombre de postes **restés vacants** à l'issue du mouvement intra : **9 postes** sur notre académie qui compte 13 CIO, cela fait presque un par CIO. Même si l'administration a toujours comblé ces besoins par le recrutement de non titulaires, le SNES-FSU refuse de se satisfaire de cette situation.

Bilan social

Si l'on considère les chiffres du bilan social de l'année écoulée sur le plan national, le SNES-FSU a toutes les raisons de manifester son inquiétude. En effet, en 8 ans, **1345 conseillers ont disparu** soit plus d'un quart des présents de la rentrée 2005, puisque les COPsy sont passés de 5054 personnels en 2005 à 3709 à la rentrée 2012.

Postes

Cette année, par l'**action sans relâche** du SNES-FSU, nous avons eu pour la première fois l'**ouverture de 120 postes** de COPsy sur l'ensemble des concours externe, interne et réservé, ce qui est une avancée après plusieurs années de stagnation dans le recrutement. Mais 12 postes n'ont pu être pourvus au concours réservé faute

de candidats « recevables ». Le SNES-FSU rappelle que si le concours externe reste toujours attractif, les jeunes collègues contractuels hésitent avant de se présenter au concours interne ou réservé ; à juste titre, car les **deux ans de formation** qu'ils vont devoir passer **loin de leurs proches** sans aucun aménagement, et

l'incertitude liée à la mutation future, les poussent à préférer une situation professionnelle précaire à une prise de risque de plusieurs années d'inconfort.

Précarité

Le SNES-FSU ne cesse d'alerter sur l'**augmentation de la précarité** du corps des COPsy. Toutes les conditions sont réunies pour encourager les contractuels à pérenniser leurs postes car les besoins restent réels. Les mutations deviennent très difficiles dans certaines académies où les postes entrants sont rares (malgré les besoins réels) et nécessitent parfois un barème important. D'autant plus qu'avec le **gel du point d'indice** et une évolution de **carrière bloquée** puisque **dépourvue de**

possibilité d'accès à la hors-classe, les salaires deviennent de moins en moins attractifs. Les COPsy touchent 231 euros par mois de moins qu'un professeur certifié (en moyenne).

Missions

Dans notre académie, le nombre d'élèves par COPsy est de 1500 (1200 au plan national). Comment, dans ces conditions, peuvent-nous continuer à assurer correctement nos missions quand de plus elles ne cessent de s'alourdir, notamment avec le suivi des élèves à besoins particuliers. Alors que les discussions se poursuivent sur la formation, le recrutement et la carrière des conseillers d'orientation-psychologues et des directeurs de CIO,

la mobilisation du SNES-FSU ne faiblira pas. Le SNES-FSU porte également ses revendications pour l'accès des COPsy à la hors classe et l'amélioration indiciaire des directeurs ainsi que l'augmentation significative des recrutements. Le SNES-FSU ne cessera jamais de demander que soient pris en compte par le Ministère les besoins réels de l'académie de Nice car de nombreux personnels vont partir en retraite dans les années à venir. Le SNES-FSU rappelle enfin son attachement à voir le nombre de titulaires s'accroître. Le SNES-FSU avec la FSU reste très vigilant et réactif quant à la participation des CIO au Service public Régional de l'Orientation (SPRO) dans le cadre de loi du 5 mars 2014 sur la formation professionnelle. Il est hors de question que la région et le Rectorat essayent de nous **imposer des charges nouvelles**. Il n'est pas dans les missions des personnels d'orientation de prendre en charge un public nouveau au détriment des élèves qui sont le cœur de nos métiers. Les CIO et les personnels ne sont pas concernés par le conseil en évolution professionnelle (CEP).

Réseau des CIO

Alors que se profile un nouvel acte de décentralisation qui peut entraîner le désengagement des collectivités territoriales du financement des CIO « départementaux », **le SNES-FSU n'acceptera pas que le rectorat procède à des fermetures ou à des fusions de CIO.**

1500 ÉLÈVES
PAR CONSEILLER,
C'EST TROP !

LE SNES SE BAT AVEC VOUS
POUR L'AMÉLIORATION DES
CONDITIONS DE TRAVAIL



ET LA HORS-CLASSE,
C'EST QUAND ?

LE SNES SE BAT POUR
LA REVALORISATION
DES SALAIRES



SPÉCIAL ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

POUR LES DIRECTEURS DE CIO ET CONSEILLERS D'ORIENTATION-PSYCHOLOGUES, LE SNES-FSU REVENDIQUE :

Défendre et promouvoir le service public d'orientation de l'Éducation nationale

Le **SNES-FSU** a toujours clairement défendu l'existence d'**un service public d'orientation, ancré dans l'Éducation nationale**, doté de missions spécifiques, structuré par son réseau de CIO non soluble dans le SPRO. Les **mobilisations** qu'il a initiées ont **mis en échec** les tentatives de **décentralisation**, de mise sous double tutelle État/région et de négation de la spécificité de l'orientation scolaire.

Ses interventions au sein du Groupe de travail ministériel ont permis d'acter la **reconnaissance des missions institutionnelles des CIO**. Le MEN doit rapidement en tirer toutes les conséquences en **maintenant tout son réseau de CIO**, élément essentiel de l'action des districts, qui doit rester à l'abri des pressions locales.

Reconnaître et revaloriser pleinement notre métier

Le **SNES-FSU combat** la conception d'une **orientation soumise** aux données exclusives de l'**insertion professionnelle** et l'**uniformisation des pratiques** de tous les acteurs du service public d'orientation.

Il a toujours défendu **un cœur de métier** axé sur la **psychologie de l'éducation et de l'orientation**, privilégiant le suivi au conseil ponctuel, en lien avec les équipes éducatives.

Il a obtenu que les conclusions du GT ministériel prennent en compte cette vision ambitieuse et précisent le rôle des directeurs pour la mettre en œuvre.

Il agit pour obtenir une traduction concrète et rapide de ces évolutions, tant sur le plan de la définition des missions que sur celui de la formation en portant notamment le niveau de recrutement au M2 de psychologie.

Améliorer les conditions d'exercice et les carrières.

Le **SNES-FSU demande le doublement des recrutements** pour en finir avec la précarité et augmenter le ratio CO-Psy/élèves. Il faut **mettre fin au blocage des carrières** en ouvrant, comme s'y est engagé le ministère, l'accès à la **hors-classe pour les conseillers** et une **revalorisation significative** correspondant à l'augmentation de la charge de travail pour les **directeurs de CIO**.

Voter pour le SNES, syndicat de la FSU, majoritaire dans la profession, c'est :

- **être représenté** au sein des CAP par des élus travaillant à vos côtés, déterminés à **peser et à lutter** pour améliorer vos conditions d'affectation, de formation, de carrière et de rémunération ;
- donner plus de force à un syndicat attaché à **l'unité et à la cohérence du second degré**, fortement implanté dans les CIO, soucieux de défendre l'intérêt de chacun et de faire évoluer le système éducatif dans **le respect des missions et des statuts des personnels**.

DU 27 NOVEMBRE AU 4 DÉCEMBRE

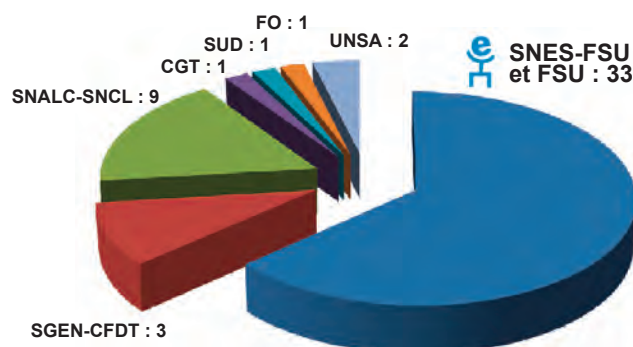
Je vote SNES-FSU aux CAP

Je vote FSU aux CT



Ces **orientations** sont défendues également dans les **comités techniques** par la **FSU**, première fédération de l'Éducation, particulièrement représentative dans la Fonction Publique, présente dans tous les débats qui concernent nos professions, sachant obtenir des acquis en conjuguant combativité et négociation. **Au comité technique de l'académie de Nice** la FSU a obtenu en 2011, par le vote des personnels, **6 sièges sur 10**.

Nombre de sièges obtenus en 2011
dans les CAPA agrégés, certifiés, CPE,
Co-Psy, PEGC et dans les CCP des
Non-Titulaires et des AED



ENSEMBLE, POUR REVALORISER LE SECOND DEGRÉ

Comment voter ?

Cette fois encore, le Ministère a fait le choix d'un vote électronique pour ces élections. De toute la fonction publique, c'est le seul Ministère qui organise le vote de cette façon, tous les autres votant « à l'urne ». Moins lourde que lors du précédent scrutin, la procédure n'est pas pour autant aussi simple que lors d'un scrutin « à l'urne ». Une fois votre « espace électeur » créé, l'essentiel est fait ! Il ne vous restera plus qu'à voter entre le **27 novembre et le 4 décembre**.

QUI VOTE ?

Tous les personnels titulaires, stagiaires, agents contractuels de droit public ou privé.

COMBIEN DE VOTES ?

Titulaires : 4 votes. Un vote à la CAP nationale, un vote à la CAP académique, un vote au CT ministériel et un vote au CT académique.

Stagiaires : 2 votes. Un vote au CT ministériel et un vote au CT académique.

Non-titulaires : 3 votes. Un vote à la CCP, un vote au CT ministériel et un vote au CT académique.

LES CONDITIONS DE VOTE

Le vote électronique par internet se déroule du **27 novembre 2014 à 10h00 au 4 décembre à 17h00** ; 24h/24, 7 jours sur 7 depuis n'importe quel ordinateur connecté à internet dans le lieu de son choix (travail, domicile).

COMMENT VOTER ?

Vous devez être en possession de votre **mot de passe électeur** et de votre **identifiant électeur**, le jour où vous souhaitez voter, entre le 27 novembre 10h et le 4 décembre 17h :

- connectez-vous sur www.education.gouv.fr/electionspro2014
 - cliquez sur "je vote"
 - saisissez votre **identifiant électeur** et votre **mot de passe électeur** que vous avez vous-même créé
 - participez aux scrutins qui vous sont ouverts.
- Vous pouvez voter pour l'ensemble de vos scrutins en une ou en plusieurs fois.

PROCÉDURE DE VOTE

Une adresse : www.education.gouv.fr/electionspro2014
 Dans un premier temps il s'agit de créer votre espace électeur. Cette étape est indispensable afin de voter. Pour cela vous vous connectez sur www.education.gouv.fr/electionspro2014, cliquez sur « je me connecte à mon espace électeur », cliquez sur l'onglet « Créer mon compte »

On vous demande alors de saisir votre adresse de messagerie professionnelle. ATTENTION ! il s'agit forcément de l'adresse académique de type prenom.nom@ac-nice.fr.

Vous créez votre **mot de passe électeur** que vous confirmez ensuite via un lien envoyé sur votre messagerie professionnelle.

Vous confirmez, via votre messagerie professionnelle, le **mot de passe électeur** que vous avez défini. Le **mot de passe électeur** doit contenir 8 caractères dont au moins une majuscule et un chiffre.

NB : Rien ne vous empêche de prendre comme mot de passe de votre espace électeur le même mot de passe que votre messagerie académique

Sur l'espace électeur, vous pouvez :

1. consulter les listes électorales publiées en ligne.
2. consulter les professions de foi et les listes de candidats pour chacun des scrutins.
3. à partir du **13 novembre et jusqu'au 4 décembre**, vous pouvez y récupérer votre **identifiant électeur**.

La notice de vote qui vous sera remise en main propre sur votre lieu de travail contre émargement, ou à votre adresse postale ou par mél dans certains cas (ex : congés longue maladie), contient ce même identifiant électeur. Elle n'est donc pas indispensable. Certains, d'ailleurs, ne la recevront pas.

Que faire en cas de perte de mon identifiant ou de ma notice de vote ?

Vous pouvez obtenir votre **identifiant électeur** via un formulaire en ligne en vous connectant à l'espace électeur entre le 13 novembre et le 4 décembre. Vous pouvez recevoir votre **identifiant électeur** soit par courriel soit par SMS.

J'ai perdu mon mot de passe électeur : comment faire ?

Connectez-vous à votre espace électeur et cliquez sur le lien "mot de passe oublié ?". Renseignez votre adresse de messagerie professionnelle. Vous recevrez un message dans votre messagerie et vous devrez cliquer sur le lien pour définir votre nouveau **mot de passe électeur**.



Françoise
HENNECART



Claudine
FERRERI



Julie
POUCHKO



Corinne
FERRY



Véronique
BERNARD



Leïla
JOMAIN



Nathalie
MORENO

Directeurs de centre d'information et d'orientation

HENNECART Françoise
CIO d'Antibes, 06

FERRERI Claudine
CIO de La Valette du Var, 83

Conseillers d'orientation-psychologues

POUCHKO Julie
CIO de La Seyne-sur-Mer, 83

FERRY Corine
CIO de Fréjus, 83

BERNARD Véronique
CIO d'Antibes, 06

JOMAIN Leïla
CIO de Brignoles, 83

MANIERE Patricia
CIO de Cagnes-sur-Mer, 06

MORENO Nathalie
CIO de La Seyne-sur-Mer, 83

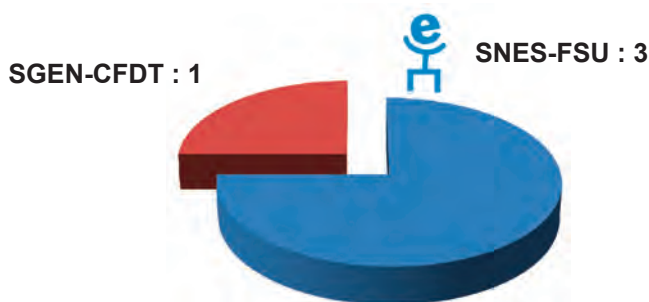


SNES-FSU
Syndicat National
des Enseignements
de Second degré



FSU
Fédération
Syndicale
Unitaire

Nombre de sièges obtenus en 2011 à la CAPA des DCio et CoPsy



Comme en 2011, le SGEN-CFDT choisit de ne représenter que les Directeurs de CIO, en présentant une liste incomplète. Le SNES-FSU, comme toujours, représentera tous les personnels de l'orientation scolaire.